

REGLEMENT DE « LA PET' O' CASK »

COURSE D'OBSTACLES LUDIQUE AUTOUR DE POIROUX

1 - DEFINITION

- 1.1 Le Comité des Parents d'Elèves de Poiroux organise l'évènement « La Pet'O'Cask » dans le cadre d'une manifestation sportive ludique et conviviale et sera appelé l'organisateur dans le document présent.
- 1.2 Tout participant prenant part à cette épreuve, est censé en connaître le présent règlement. Il s'engage à respecter sans réserve toutes ses dispositions. (règlement disponible sur le site internet : www.lapetocask.fr)
- 1.3 La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement est l'organisateur.

2 - PARTICIPATION

- 2.1 Tous les participants devront **obligatoirement** fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport (modèle disponible sur le site internet : www.lapetocask.fr)) **SEUL UN CERTIFICAT MEDICAL SERA ACCEPTE.**
- 2.2 Les participants s'engagent à participer à la Pet'O'Cask sous son entière responsabilité et à ne pas poursuivre l'organisateur en cas d'accident.
- 2.3 Des bracelets seront distribués aux participants afin de justifier leur inscription et ainsi de pouvoir accéder à la zone de départ.
- 2.4 Un échauffement obligatoire sera prévu 20 min avant le début de chaque départ.
- 2.5 La participation est interdite au mineur de moins de 16 ans (une carte d'identité sera demandée).
- 2.6 Les participants ont connaissance qu'
 - Aucun certificat médical ne sera délivré sur place,
 - Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs (16 à 18 ans).
- 2.7 Les chaussures à pointes sont interdites sur le circuit.

3 - PARCOURS

- 3.1 Le parcours devra-t-être respecté dans le sens indiqué par l'organisateur.
- 3.2 Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants ayant abandonné doivent le signaler aux agents de sécurité. En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.
- 3.3 Le participant est seul responsable de son parcours, il engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur ce dernier y compris lors des franchissements d'obstacles et des passages en eau.
- 3.4 Tout participant doit être en capacité de savoir traverser un bassin de 25 m à la nage, pour le franchissement d'éventuels passages en eau.
- 3.5 Tout participant doit également être en capacité de ramper, patauger, nager, sauter, varapper passer des obstacles d'une hauteur maximale sans palier de 3m de haut.
- 3.6 L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité.

4 - INSCRIPTIONS

- 4.1 Les inscriptions peuvent s'effectuer de deux façons :
 - 4.1.1 Soit en ligne sur le site internet : www.lapetocask.fr
 - 4.1.2 soit sur place le jour même, avec une majoration de prix (28euros au lieu de 18 sous réserve de places disponibles).

- 4.2 Les inscriptions ne seront validées que lors de la réception :
- du certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport
 - de l'autorisation parentale pour les mineurs (inscription à partir de 16 ans)
 - du règlement correspondant au montant de l'inscription :
 - _18 euro jusqu'au 13/08/18
 - _23 euro du 14/08/18 au 14/09/1
 - _28 euro du 15/09/18 au jour J

Si les documents ne sont pas tous remis le jour de la course, l'inscription sera considérée comme nulle et invalidée. Le participant ne pourra pas prendre le départ de la course et ne sera en aucune manière remboursé.

- 4.3 La confirmation de votre inscription se fera par email (pour toute inscription effectuée au moins 48h avant la date de l'évènement).
- 4.4 Le montant de l'inscription comprend : l'accès à la course, le ravitaillement sur différents points du parcours, une boisson à l'arrivée.

5 - L'ACCEUIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

- 5.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront le matin de la course.
- 5.2 Les concurrents devront se présenter au point accueil au minimum 1h avant l'horaire de départ.
- 5.3 Les participants présenteront au contrôle :
- Le justificatif d'inscription ou une pièce d'identité,
 - Leur certificat médical
 - Une autorisation parentale pour les participants mineurs (16 à 18 ans).

6 - MATERIEL

- 6.1 Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels personnels qu'ils utilisent ainsi que leur entretien.
- 6.2 L'utilisation de matériel électronique (GO-PRO, etc...) est à la responsabilité du participant. L'organisateur ne pourra-t-être tenu pour responsable d'une éventuelle casse ou de vols.

7 - PORT DE LA TENU

- 7.1 Pour la sécurité et le confort du participant lors de franchissement de certains obstacles il est fortement conseillé de se munir de collants ou survêtement et gants. Pour les mêmes raisons, le port de bijoux est déconseillé.
- 7.2 La Pet'o'cask est une épreuve ludique où le déguisement est très apprécié mais il ne devra pas gêner lors de la progression des participants au passage de certains obstacles, ni même présenter un risque de sur-accident.

8 - HORAIRES DE DEPART

- 8.1 Les horaires officiels de départ seront communiqués aux participants, affichage et annonce micro.

9 - AIDES EXTERIEURE

- 9.1 Aucun véhicule suiveur n'est autorisé.

10 - RAVITAILLEMENT

- 10.1 Les ravitaillements sont prévus uniquement pour les concurrents faisant la course.

11 - GARANTIE-ANNULATION

- 11.1 La garantie annulation d'un montant de 2 euro à souscrire au moment de l'inscription permet au participant d'être remboursé de son inscription jusqu'à 20 jours avant l'évènement soit le 2 septembre 2018 inclus. Une fois cette date dépassée, aucun remboursement ne sera accepté.
- 11.2 La garantie annulation pourra être activée par simple courrier à : CPE Poiroux La Fignousière 85440 Poiroux , le cachet de la poste de ce dernier faisant foi ou par simple mail.

12 - ASSURANCES

12.1 Conformément aux dispositions légales, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Les concurrents peuvent avoir un justificatif sur simple demande.

13 - DROIT A L'IMAGE

13.1 Par sa participation à « La Pet'O'Cask », chaque participants autorise expressément le Comité des Parents d'Elèves de Poiroux à utiliser ou à faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de « La Pet'O'Cask » en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

14 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

14.1 Au vu de la beauté du site de Poiroux et surtout de son Lac de Finfarine, l'ensemble des participants devra respecter l'environnement, ne rien jeter en dehors des poubelles et ne pas allumer de feu dans une zone propice aux incendies. Tout contrevenant pourra être exposé à des poursuites judiciaires.

15 - PARKINGS

15.1 Des parkings seront prévus pour les participants. Ils devront obligatoirement se stationner aux endroits prévus et balisés pour cette manifestation. L'organisateur décline toutes responsabilités envers des dommages ou vols perpétrés à l'encontre des véhicules des participants.

16 - ANNULATION/CHANGEMENT

16.1 L'organisateur se laisse le droit d'annuler la Pet'O'Cask pour toute raison (exemple : météo, évènement imprévu) suffisante pour empêcher le bon déroulement de la manifestation et ce, jusqu'au vendredi 21 septembre 2018. Dans ce cas un remboursement intégral des frais d'inscription sera réalisé. A l'inverse, en cas de désistement de la part d'un participant, aucun remboursement ne sera effectué, même pour raison médicale sauf si une garantie annulation a été souscrite (valable jusqu'au 2 septembre inclus). Le Comité de Parents d'Elèves de Poiroux se réserve également le droit de refuser l'accès aux engagés ne respectant pas le règlement.

17 - SECURITE

17.1 Chaque coureur veille à sa sécurité et des autres participants. En signant la fiche d'inscription, le participant s'engage de son plein gré dans une épreuve qui présente des dangers de par les obstacles et de la topographie du parcours. Il atteste également savoir nager 25m.

17.2 Un poste de secours de la protection civile sera en place sur le site.

17.3 Deux points de ravitaillement seront placés sur le parcours.

17.4 En cas d'accident sur le parcours, les coureurs devront respecter les consignes de l'organisateur, faciliter l'accès des secours.

17.5 L'organisateur se réserve le droit de mettre fin à la course d'un participant qui serait trop largement hors délai ou qui mettrait en péril son intégrité physique.

18 - FIN DE L'EPREUVE

18.1 A la fin du parcours, chaque participant pourra retirer un ticket lui donnant droit à un sandwich et une boisson récompensant son effort. Des jets d'eau seront disponibles afin de faire un brin de toilette.

RAPPEL : Il n'y aura pas de classement officiel. La Pet'O'Cask est un parcours ludique ou chaque participant ira au rythme qui lui conviendra : allure libre !

